

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle  
de la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est  
tenue à distance le 28 mars 2023 à 18 h 30

**1. Ouverture de l'assemblée**

**1.1. Mot de bienvenue**

La présidente Mme Danielle Amyot souhaite la bienvenue à cette assemblée générale annuelle.

Mme Amyot présente les gens qui l'accompagnent à l'animation :

Mme Diane Gagnon, vice-présidente du conseil d'administration et présidente du comité gouvernance et éthique;

Mme Claudia Villeneuve, présidente du comité de mise en candidature;

M. Claude Lefrançois, secrétaire qui sera assisté par Mme Annie Duchesne, adjointe à la direction générale;

M. Martin Tessier, directeur général ;

Mme Caroline Rossetti, conseillère vie associative.

Le conseil d'administration a choisi de vous offrir une formule d'assemblée à distance ce qui implique que vous pourrez voter en direct et à distance sur certains sujets.

Une équipe de soutien est aussi en ligne pour voir au bon déroulement de l'assemblée.

**1.2. Message du président du Mouvement Desjardins**

La présidente invite les membres à visionner un bref message du président du Mouvement Desjardins, Monsieur Guy Cormier.

**2. Fonctionnement de déroulement de l'assemblée**

**2.1. Règles pour participer à l'AGA**

Puisque l'assemblée est tenue en mode virtuel, Mme Amyot invite M. Claude Lefrançois à présenter les modalités qui faciliteront le bon déroulement et les interactions.

Ces modalités portent notamment sur :

- Les règles de procédure pour poser des questions, proposer ou appuyer une recommandation du conseil d'administration ;
- La période de questions qui aura lieu à la toute fin des présentations portera uniquement sur les sujets prévus à l'ordre du jour.

**2.2. Nomination des personnes scrutatrices**

Comme il y aura de la votation en direct, la présidente recommande de nommer 2 scrutateurs.

Mmes Annie Duchesne, adjointe à la direction et Caroline Rossetti, conseillère vie associative agiront comme scrutatrices, étant donné qu'elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation utilisé ce soir. Elles seront chargées de recueillir le résultat des votes auprès du technicien responsable du système de votation afin que je puisse vous communiquer les résultats des votes. Les scrutatrices s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver le résultat du vote secret et confidentiel.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de nommer Annie Duchesne et Caroline Rossetti scrutatrices.

**2.3. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est présenté par M. Claude Lefrançois, secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée
  - 1.1 Mot de bienvenue
  - 1.2 Message du président du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle  
de la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est  
tenue à distance le 28 mars 2023 à 18 h 30

- 2.1 Règles pour participer à l'AGA
- 2.2 Nomination des personnes scrutatrices
- 2.3 Adoption de l'ordre du jour
- 2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 12 avril 2022
3. Retour sur l'année 2022
  - 3.1 Rapport du conseil d'administration
  - 3.2 Rapport de surveillance des règles déontologiques
  - 3.3 Rapport financier
  - 3.4 présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote
  - 5.1 Adoption de résolutions spéciales
  - 5.2 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels(ristournes)
  - 5.3 Élection des membres du conseil d'administration
    - 5.3.1 Nomination des officiers pour la période d'élection
    - 5.3.2 Rapport du comité de mise en candidature
    - 5.3.3 Présentation des personnes candidates
    - 5.3.4 Élection par votation (vote en différé)
  - 5.4 Précision sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

#### **2.4. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 5 avril 2022**

Comme le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site internet de la caisse, la présidente précise que nous n'en ferons pas la lecture, ni le résumé puisque les membres auront eu l'occasion d'en prendre connaissance. Mme Danielle Amyot, présidente, demande une proposition pour l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 5 avril 2022.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale du 5 avril 2022 tel que présenté.

### **3. Retour sur l'année 2022**

#### **3.1. Rapport du conseil d'administration**

En premier lieu Mme Amyot présente les membres du conseil d'administration qui représentent l'intérêt des membres dans le cadre de leur fonction. Elle souligne en particulier, les années d'engagement de Roger Harvey, 35 ans et de Gilles Perron, 43 ans, ces deux administrateurs expérimentés quittent le conseil d'administration après la fin de l'AGA 2022.

La présidente résume , les principales réalisations de la dernière année et les orientations que la Caisse s'est fixée :

- Les leviers sur lesquels la Caisse s'appuie pour exercer son leadership ;
- Soutien aux membres dans un contexte incertain ;
- La jeunesse qui demeure une priorité chez Desjardins – évènement Rêver Mieux ;
- L'importance de notre distinction coopérative implication dans le milieu ;
- Rencontres du conseil et comités ;
- Réponse aux besoins de ses membres et clients ;
- Parcours Fondements Desjardins par le CA ;
- Fiertés et réalisations Desjardins en 2022.

#### **3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques**

Mme Danielle Amyot, présidente du conseil d'administration invite Mme Diane Gagnon présidente du comité gouvernance et éthique à vous présenter le bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques pour la dernière année.

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée ;

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle  
de la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est  
tenue à distance le 28 mars 2023 à 18 h 30

- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent ;
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

### 3.3. Rapport financier

Une présentation vidéo portant sur l'évolution des résultats financiers Mouvement est présentée.

Avant de passer aux résultats de la Caisse, une capsule vidéo présentant les faits saillants du rapport financier de la caisse est visionnée par les membres.

Mme Amyot invite M. Martin Tessier , directeur général à venir commenter les résultats de la Caisse.

- Résultats de l'exercice financier ;
- Un accompagnement adapté et proactif ;
- Une ristourne toujours plus inclusive et généreuse.

### 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Une présentation vidéo du bilan de la nature coopérative est présentée, et Mme Caroline Rossetti, conseillère vie associative présente les faits saillants du rapport de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu.

- Accompagnement pour la réalisation de nombreux projets ;
- Fonds du Grand Mouvement ;
- Fonds d'entraide Desjardins ;
- Éducation financière.

## 4. Période de questions

Les questions sont répondues au fur et à mesure par Mme Amyot, présidente du conseil d'administration et M. Martin Tessier, directeur général.

## 5. Propositions soumises au vote

### 5.1. Adoption de résolutions spéciales

#### 5.1.1 Adoption des modifications au règlement intérieur de la caisse et adoption d'un règlement intérieur de rotation

La présidente, Mme Danielle Amyot explique la nature des modifications proposées à l'Annexe A du Règlement intérieur de la Caisse et l'adoption du nouveau Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse.

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration souhaite modifier la répartition des administrateurs au sein de ses groupes, notamment afin de permettre le renouvellement en favorisant l'approche du profil collectif enrichi.

**ATTENDU QUE** la règle selon laquelle la rotation des administrateurs doit faire en sorte qu'un tiers, à une unité près, des administrateurs soit remplacé chaque année;

**ATTENDU QU'**afin de respecter cette règle et de rétablir l'équilibre du nombre de poste en élection chaque année, il y a lieu d'écourter d'un (1) an la durée du mandat du poste d'administrateur actuellement vacant qui devait se terminer le 31 décembre 2024 et être éligible à l'assemblée générale annuelle 2025 pour qu'il prenne fin le 31 décembre 2023 et soit éligible à l'assemblée générale annuelle 2024.

**D'adopter la modification de l'Annexe A du Règlement intérieur de la Caisse visant à :**

- Diminuer le nombre d'administrateurs du groupe A de quatre (4) à trois (3);
- Diminuer le nombre d'administrateurs du groupe B de quatre (4) à deux (2);

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle  
de la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est  
tenue à distance le 28 mars 2023 à 18 h 30

- Diminuer le nombre d'administrateurs du groupe C de deux (2) à un (1);
- D'augmenter le nombre d'administrateurs du groupe D (universel) de deux (2) à six (6).

**D'adopter le Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse comme suit :**

Le conseil d'administration est composé de douze (12) administrateurs. La durée du mandat des membres du conseil d'administration est de trois (3) ans, sous réserve de la mesure transitoire ci-après mentionnée.

Afin de permettre la rotation faisant en sorte qu'un tiers, à une unité près, des administrateurs au conseil d'administration soit remplacé chaque année, la rotation des administrateurs de la Caisse se fera selon le cycle suivant :

	<b>Nombre d'administrateurs</b>	<b>Répartition des administrateurs sortants de charge par groupe</b>
<b>31/12/2023 (AGA 2024)</b>	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un (1) poste du groupe A</li> <li>• Deux (2) postes du groupe B</li> <li>• Un (1) poste du groupe D</li> </ul>
<b>31/12/2024 (AGA 2025)</b>	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux (2) postes du groupe A</li> <li>• Un (1) poste du groupe C</li> <li>• Un (1) poste du groupe D</li> </ul>
<b>31/12/2025 (AGA 2026)</b>	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quatre (4) postes du groupe D</li> </ul>

Le premier cycle débute au 1<sup>er</sup> janvier de l'année financière 2024 et un autre lui succède à tous les trois (3) ans.

Mesure transitoire :

En vue de rétablir l'équilibre du nombre de postes en élection chaque année, il y a lieu d'écourter d'un (1) an la durée du mandat du poste d'administrateur actuellement vacant qui devait se terminer le 31 décembre 2024 et être éligible à l'assemblée générale annuelle 2025 pour qu'il prenne fin le 31 décembre 2023 et soit éligible à l'assemblée générale annuelle 2024.

Le règlement a pour effet d'abroger toute règle ou tout règlement antérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse.

La présente résolution spéciale entre en vigueur dès son adoption, avant la période des élections prévue lors de l'assemblée générale annuelle du 28 mars 2023.

Je demande maintenant une proposition pour l'adoption des modifications au Règlement intérieur de la Caisse et l'adoption d'un règlement intérieur de rotation.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter les modifications au Règlement intérieur de la Caisse et le règlement intérieur de rotation tels que présentés.

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle  
de la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est  
tenue à distance le 28 mars 2023 à 18 h 30

## 5.2. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

Pour présenter cet élément distinctif de notre coopérative, une capsule vidéo est présentée aux membres.

La présidente, précise que les scénarios qui sont recommandés par le conseil d'administration sont les plus avantageux pour les membres et totalement conformes aux encadrements applicables.

Le directeur général, M. Martin Tessier présente le scénario de répartition des excédents annuels recommandé par le conseil d'administration.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS		Proposition de versement POUR L'ANNÉE 2022		Proposition sur la répartition des excédents annuels		
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres <sup>1</sup>	2 335 k\$			RISTOURNE VOLUMES <sup>1</sup>	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS, ENTREPRISES	EQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	28 198 k\$			Comptes		140 k\$
Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADMF <sup>2</sup>	119 k\$			Épargne et placements	0,50 \$	175 k\$
Ajustement net relatif aux ristournes (Ajust. ristournes)	5 k\$			Fonds		64 k\$
<b>Solde des excédents à répartir<sup>3</sup> (au 31 décembre 2022)</b>	<b>30 657 k\$</b>			Prêts et marges de crédit		233 k\$
Affectation au FADMF	(250) k\$			RISTOURNE ASSURANCES <sup>4</sup>	23 \$/1 000 \$ de prime	180 k\$
Affectation à la RRE	(5 696) k\$			RISTOURNE CARTES DE CREDIT <sup>5</sup>	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets	82 k\$
Affectation à la réserve générale	(24 711) k\$			RISTOURNE PRODUITS <sup>6</sup>	Montant de 50 \$ *	261 k\$
<b>Solde des excédents à répartir</b>	<b>0</b>			RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE <sup>7</sup>	Montant de 23 \$/1 000 \$ (honoraires et de commission)	12 k\$
				<b>TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES</b>		<b>1 147 k\$</b>

Le projet de répartition des excédents annuels pour l'année se terminant le 31 décembre 2022 est soumis au vote après l'assemblée.

Mme Amyot précise que cette proposition de l'assemblée, recommandée par le conseil d'administration, concernant la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir.

## 5.3. Élection des membres du conseil d'administration

### 5.3.1. Nomination des officiers pour la période d'élection

La présidente Mme Danielle Amyot apporte quelques précisions :

Le rôle du président (e) d'élection est de présider l'élection. Lors de l'AGA, il anime le déroulement de la période d'élection et précise le mode de votation.

En tant que présidente du conseil d'administration, tel que le prévoit notre règlement, j'agirai comme présidente d'élection.

Quant au secrétaire d'élection, assisté des personnes scrutatrices, il s'occupe du bon déroulement des votes pendant l'assemblée.

M. Claude Lefrançois agira comme secrétaire d'élection.

### 5.3.2. Rapport du comité de mise en candidature

Avant de présenter son rapport, Mme Claudia Villeneuve, présidente du comité de mise en candidature, rappelle qu'elle est la démarche du profil collectif enrichi.

Au nom de ses collègues du comité, Mme Villeneuve présente le rapport en vue de l'élection des administrateurs.

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers, le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidature a été diffusée pour une durée minimale de vingt (20) jours, à partir du 16 janvier 2023 de la façon suivante :

- Affichage dans tous nos établissements ;
- Publicité dans le journal local ;
- Diffusion sur nos canaux virtuels.

Pour l'assemblée générale de 2023, cinq (5) postes sont à combler et la Caisse a reçu 7 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins.

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle  
de la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est  
tenue à distance le 28 mars 2023 à 18 h 30

Le conseil d'administration était à la recherche de membres candidats répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif :

- Compétences en droit et en développement durable ;
- Des personnes représentant le secteur de l'agriculture et terroir ;
- Des personnes ayant la maîtrise des outils technologiques ;
- 2 femmes, 3 hommes pour maintenir la parité au sein du conseil ;
- Des membres appartenant à tous les groupes d'âge et particulièrement les 18-34 ans.

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse et est disponible à la caisse sur demande.

Mme Villeneuve complète sa présentation en énumérant les personnes candidates pour le groupe D.

- M. Éric Bardet;
- Mme Kim Bernier Giroux;
- Mme Diane Gagnon;
- M. Luc Lavoie;
- M. Stéphane Lowe;
- M. Serge Savard;
- M. Denis Tremblay.

### **5.3.3. Présentation des personnes candidates**

La présidente , Mme Danielle Amyot apporte quelques précisions :

- Chacune des personnes candidates aura une courte présentation orale d'un maximum de 2 minutes à faire ;
- 7 personnes viendront présenter leur candidature, par ordre alphabétique de nom de famille.

### **5.3.4. Élection par votation**

Mme Amyot précise que l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des quatre prochains jours pour le groupe D.

## **5.4. Précision sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats**

La présidente Mme Danielle Amyot, ajoute quelques précisions concernant l'exercice du vote et la période de votation.

Dès la fin de la présentation de ce soir, la période de votation sera ouverte pour les 4 prochains jours, il sera possible de voter jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2023 à 23 h 59 .

- Un membre de plein droit, dûment qualifié, ne pourra voter qu'une seule fois ;
- Il y aura 2 moyens simples de voter : AccèsD et la borne de votation en Caisse.

Les membres auront à voter sur la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes et l'élection des membres du conseil d'administration.

Un vote favorable pour la proposition de partage des excédents est nécessaire pour mettre fin à l'assemblée.



Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle  
de la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est  
tenue à distance le 28 mars 2023 à 18 h 30

Faits saillants pour la période de votation :

- La réécoute de l'assemblée est possible pour tous les membres, participants ou non, par le biais d'un lien accessible sur le microsite de la Caisse;
- La documentation de référence est disponible sur le microsite ou sur demande auprès de la Caisse .

Précision sur l'annonce des résultats et la levée de l'assemblée

La présidente, M. Danielle Amyot précise que :

- Les résultats demeureront confidentiels jusqu'au moment du dévoilement;
- 24 à 48 heures après la période de votation, les votes seront publiés sur le site internet de la caisse et sur demande à la Caisse;
- En cas de vote négatif sur les propositions, l'assemblée devra se poursuivre à une autre date afin que de nouveaux scénarios soient proposés pour une nouvelle période de votation.

**6. Fin de la rencontre et remerciements**

La présidente remercie, au nom de ses collègues de conseil d'administration, les membres pour leur participation ainsi que pour leur confiance envers le conseil et envers l'équipe de la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est. Elle remercie les gens qui l'ont accompagnée pour le bon déroulement de l'assemblée. En terminant, elle reconnaît la passion des employés (es) et des gestionnaires pour toujours mieux servir les membres et clients malgré les changements et les défis. Elle remercie et reconnaît l'excellent travail du directeur général, Martin Tessier, qui a su guider l'organisation, su accompagner les gestionnaires et a su gérer notre Caisse dans des moments parfois troubles.

**7. Publication des résultats et levée de l'assemblée**

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des élections des administrateurs et les scénarios pour le partage des excédents :

La Caisse a 5 postes à pourvoir au conseil d'administration et nous avons reçu 7 candidatures.

Sont élus aux postes de membres du conseil d'administration pour le groupe D, les personnes candidates suivantes :

- Mme Kim Bernier Giroux ;
- Mme Diane Gagnon ;
- M. Luc Lavoie ;
- M. Stéphane Lowe ;
- M. Serge Savard.

Proposition sur la répartition des excédents annuels

96,68 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est : Adoptée

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 3 avril 2023 à 15 h 04.

---

Danielle Amyot, présidente

---

Claude Lefrançois, secrétaire